

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL

## MUNICIPAL

Du lundi 28 novembre 2016



Présents : Olivier BERNARD, Laurence CALIN, Christian CARETTE, Isabelle GAGO, Claude GUICHET, Denis JACOTOT, Patrice MANCEAU, Manuela PINSON, Philippe RABAUX, Jean-Luc ROYER, Patricia THIBAUT

Excusés :

Frédéric FERE procuration à Jean-Luc ROYER, Priscilla JOUTY GARCIA excusée, Alexandre LUMINET procuration à Laurence CALIN, Patrizia MOYEUX.

Secrétaire : Isabelle GAGO

La séance est ouverte à 19 heures.

### **Approbation du dernier compte-rendu**

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu.

### **Représentativité des communes membres à la Communauté de communes Norge et Tille**

Cette représentativité sera conforme au droit commun, soit 28 délégués dont un pour la commune de Remilly-sur-Tille.

### **Voirie communautaire – Communauté de communes de la Plaine des Tilles**

La Communauté de communes a décidé d'ajouter à sa voirie communautaire l'impasse Route de Gray à Varois-et-Chaignot pour 71,50 m.

### **Mise en sécurité du terrain de football – Demande de subventions**

Le Conseil Municipal a validé, pour 2017, l'opération suivante :

- clôture des vestiaires,
- clôture du grand terrain avec portillon pour un accès libre,
- pose d'arceaux autour du petit terrain de football.

Les travaux sont estimés à 21 720 € HT. Pour financer cette opération, trois subventions seront demandées : à l'Etat au titre de la dotation pour équipement des territoires ruraux, auprès de notre Députée au titre de la réserve parlementaire et à la Ligue de Football Amateur.

### **Avenant rue de la Corvée**

Le Conseil Municipal accepte un avenant de 3.987,48 € TTC concernant des travaux complémentaires à la réfection de la rue de la Corvée (busage d'un fossé, mise en place de tête de sécurité, remplacement de tampons béton par des tampons fonte, mise à la côte d'ouvrages découverts lors des terrassements).

### **Décision modificative n°4**

Afin de financer l'avenant concernant la rue de la Corvée, le Conseil Municipal décide de prendre les fonds sur les excédents dégagés sur la réhabilitation de la mairie.

### **Remboursement de factures**

Le Conseil Municipal décide de rembourser un adjoint pour des achats faits au bénéfice de la commune.

### **DICRIM (Document d'Informations Communal sur les Risques Majeurs)**

Le Conseil Municipal approuve ce document, déjà validé par la Préfecture. Le DICRIM est consultable en mairie et prochainement sur le site internet de la commune. Les conseillers remercient Philippe RABAUX pour le travail accompli.

### **Règlement du cimetière**

Le Conseil Municipal a décidé la création d'un règlement pour le cimetière. Philippe RABAUX s'est attaché à sa rédaction, les conseillers le remercient pour son investissement et approuvent le règlement proposé.

### **Attribution du logement 1 rue de l'Île**

Le F4 est attribué au 1<sup>er</sup> décembre 2016 pour un loyer mensuel de 442,90 € révisable chaque année au 1<sup>er</sup> janvier. Le bail consenti est de 6 ans.

### **Attribution du logement 4 rue de l'Eglise**

Le F1 amélioré est attribué au 1<sup>er</sup> décembre 2016 pour un loyer mensuel de 375,00 € révisable chaque année au 1<sup>er</sup> janvier. Le bail consenti est de 6 ans.

**Une permanence sera assurée le samedi 31 décembre de 10 h à 12 h pour permettre l'inscription sur les listes électorales des retardataires.**

La séance se termine à 21 h 45.

## **INFORMATIONS**

La commune loue un **studio** situé 3C rue de l'église pour un loyer mensuel de 310 €, surface 23 m<sup>2</sup>, libre de suite. Les personnes intéressées pourront déposer leurs candidatures en mairie.

Le bulletin communal 2016 a été imprimé par les soins de l'association d'aide au travail 'Le Goéland'. Outre les économies réalisées, cela permet de faire une bonne action.

### **Gendarmerie**

Le Major PORTRAT, son adjoint M. GIRARD et le référent pour la commune M. OMNES sont venus présenter le programme 'Participation Citoyenne' (Anciennement 'Voisins Vigilants'). Cette organisation, basée sur le volontariat, permet de désigner des référents par quartier (habitants la commune) qui alertent la gendarmerie lors de démarchages suspects ou de risques d'infraction ou d'effraction.

Le Conseil Municipal va réfléchir à l'opportunité de mettre en place cette action au sein de la commune.

Le Major a profité de sa venue pour rendre compte au Conseil Municipal du bilan de l'année écoulée concernant les interventions de la gendarmerie sur la commune.

Le bilan est largement satisfaisant : seulement 10 interventions réalisées entre novembre 2015 et novembre 2016. Remilly-sur-Tille est le village le plus tranquille des onze communes sous la responsabilité de la gendarmerie d'Arc-sur-Tille.

Mais nous savions déjà qu'il fait bon vivre sous nos cieux !

### **Quelques bons réflexes :**

- Protéger votre domicile
- Soyez attentifs à vos clés
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer chez vous, assurez-vous de son identité
- Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence
- Signalez à la gendarmerie tout fait suspect

### **En cas d'absence :**

- Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences (réseaux sociaux notamment)
- Signaler votre absence à la gendarmerie dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances »